



Numéro
03-2022

Nombre de
Membres
En Exercice :
20

Nombre de
Membres
Présents :
15

Nombre de
Membres
Votants :
17

Date de la
convocation
10 mars 2022

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 24 MARS 2022

OBJET : Affectation du Résultat 2021 sur BP 2022

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 24 mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Étaient PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Laurence GASC, Magali BARDOU, Philippe CLERGUE, Didier CARBONNEL, Jean-Claude PISTRE, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, François MOURAD, Hervé BARO, Philippe BELAVAL, Christophe VARENNES

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Régis BANQUET (suppléé par Philippe CLERGUE), Magali ARNAUD (suppléée par Didier CARBONNEL), Pascal VALLIERE (suppléé par Jean-Claude PISTRE), Catherine BOSSIS (pouvoir à Alain COSTE), Benjamin ASSIE (pouvoir à Sylvie VILAS), Didier ALDEBERT, Maria CONQUET

ABSENTS : Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Il appartient à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de l'exercice 2021, pour permettre sa reprise au budget 2022, au vu du compte administratif 2021.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	17 872,13 €		86 092,29 €	103 964,42 €
Fonctionnement	27 899,25 €	2 899,25 €	-8 383,11 €	16 616,89 €
Total	45 771,38 €		77 709,18 €	120 581,31 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 se définissent comme suit

- En section de Fonctionnement un montant de 16 616,89 €
- En section d'Investissement un montant de 103 964,42 €

Soit un résultat cumulé de clôture général d'un montant de 120 581,31 €

Il est demandé d'affecter le résultat dans le budget primitif 2022 de la façon suivante

1. En couvrant le besoin de financement de la section d'investissement par une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 6 616,89 € (au compte 1068)
2. En inscrivant le solde disponible en section de fonctionnement pour un montant de 10 000 € (au compte 002)
3. De reporter en dépenses le solde d'exécution de la section d'investissement du montant de 103 964,42 €

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité

- D'affecter le résultat dans le budget Primitif 2022, comme les propositions ci-dessus énoncées.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

